

AR PREFECTURE

016-211601687-20181219-20181202D-DE
Regu le 21/12/2018

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 11

L'an deux mil dix-huit
Le 19 décembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018
PRESENTS : MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER
DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –
FAURE – SAVIN – SUTRE
EXCUSES : MMES GAILHOUSTET – LEVIN – MALLAH –
MOUNIER
M ESTIENNE
POUVOIRS :
MME MALLAH a donné pouvoir à M BOIVENT
M ESTIENNE a donné pouvoir à M SAVIN

M SUTRE a été nommé secrétaire.

2018-12-02 D :

Objet : Amortissement point lumineux Treillis

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un point lumineux a été rajouté au lieudit Treillis suite à la demande d'administrés.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'amortir la valeur « inventaire » de cet investissement soit 210,90 € à partir de 2019.

Monsieur le Maire précise que la durée d'amortissement peut être fixée de 1 à 5 ans par la collectivité et que les autres travaux du SDEG ont été précédemment amortis sur 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour mettre en place un amortissement sur 5 ans soit 42,17 € par an à compter de 2019.

Fait à Jauldes, le 20 décembre 2018

Le Maire
Eric SAVIN

